

## **Veillez retourner cette fiche d'inscription au parent référent de la ligne**

Nom-Prénom du (des) parent(s) : .....

Adresse : .....

Téléphone dom. : ..... email : .....

portable de la mère : ..... portable du père : .....

### **Enfant**

Prénom/Nom : ..... Age : ... Classe : ..... Maîtresse/maître.....

Prénom/Nom : ..... Age : ... Classe : ..... Maîtresse/maître.....

Prénom/Nom : ..... Age : ... Classe : ..... Maîtresse/maître.....

Je désire inscrire mon(mes) enfant(s) au piedibus .....  
depuis l'arrêt (précisez) .....

Indiquer les prénoms des enfants		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	<b>ALLER</b>				
	<b>RETOUR</b>				
APRES-MIDI	<b>ALLER</b>				
	<b>RETOUR</b>				
	<b>RETOUR</b>				

### **Conducteur**

Je désire m'inscrire comme accompagnateur au piedibus .....  
depuis l'arrêt (précisez) .....

		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	<b>ALLER</b>				
	<b>RETOUR</b>				
APRES-MIDI	<b>ALLER</b>				
	<b>RETOUR</b>				
	<b>RETOUR</b>				

J'ai pris connaissance de la charte enfant et accompagnateur du piedibus, je m'engage à la respecter (charte au dos).

J'atteste être assuré(e) "**Responsabilité Civile**" et "**Individuelle Accident**" pour mon(mes) enfant(s). Je suis responsable des actes de mon enfant, en particulier pour les dommages qu'il pourrait occasionner ou subir, sans faute de l'accompagnateur.

Des photos pourront être prises dans le cadre d'une communication générale sur les Piedibus (journal, site internet...) si vous n'acceptez pas que votre enfant soit sur ces photos, merci de le préciser : .....

Pour les enfants de maternelle, cette inscription sera complétée par l'autorisation parentale pour aller chercher les enfants à l'école lorsque les accompagnateurs seront identifiés.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du parent :

# Charte pour les parents et accompagnateurs :

## PARENTS :

Chaque parent s'engage à :

- attester d'une assurance Responsabilité Civile familiale ou de l'assurance scolaire qui englobe le trajet domicile-école (Nota : en cas de dommage provoqué par un enfant, sans faute des conducteurs ou accompagnateurs du piedibus, la responsabilité civile est celle des parents en vertu de l'art.1384 du code civil),
- demander à son enfant de respecter le code de la route, les consignes du conducteur, les horaires et les points de rendez-vous,
- inscrire leurs enfants à l'avance auprès des coordinateurs en précisant le nom de l'arrêt, demander un règlement, les horaires de leur ligne piedibus et les coordonnées des conducteurs (affichés à l'école),
- avertir à l'avance le conducteur si l'enfant inscrit ne prend pas le piedibus du retour d'école ou en cas de changement.

### Consignes supplémentaires pour les parents d'élèves d'école maternelle

Les parents d'élèves de maternelle ne pourront confier leur(s) enfant(s) qu'après accord préalable avec les accompagnateurs et inscription nominative des accompagnateurs auprès des enseignants (comme l'exige le règlement de l'école maternelle).

A l'aller, j'attends **obligatoirement** à l'arrêt du piedibus avec mon/mes enfant(s) et suis présent(e) au même arrêt au retour.

## ACCOMPAGNATEURS :

**Un conducteur** : personne qui mène le convoi suivant la ligne de l'autobus pédestre jusqu'à l'école

**Un accompagnateur** : personne qui se place à la fin du convoi et qui suit les instructions du conducteur

Les conducteurs s'engagent à :

- toujours emprunter le même trajet prédéfini et respecter les horaires de chaque arrêt piedibus (l'autobus part à l'heure et n'attend pas les retardataires)
- conduire le convoi d'élèves du départ à l'arrivée de la ligne piedibus, accompagner les enfants jusque dans la cour de l'école
- garder le convoi groupé, se déplacer loin du bord du trottoir, ne pas courir
- faire respecter les consignes aux enfants et éventuellement à leurs parents
- suivre l'entraînement et respecter les consignes
- justifier d'une assurance « Responsabilité Civile »